

Livre blanc: stratégie européenne pour les problèmes de santé liés à la nutrition, la surcharge pondérale et l'obésité

2007/2285(INI) - 25/09/2008 - Texte adopté du Parlement, lecture unique

Le Parlement européen a adopté par 536 voix pour, 37 voix contre et 20 abstentions, une résolution en réponse au Livre blanc de la Commission sur la nutrition, la surcharge pondérale et l'obésité.

Le rapport d'initiative avait été déposé en vue de son examen en séance plénière par M. Alessandro **FOGLIETTA** (UEN, IT) au nom de la commission de l'environnement, de la santé publique et de la sécurité alimentaire.

Globalement, le Parlement se félicite du Livre blanc de la Commission qu'il considère comme une étape importante dans une stratégie globale de lutte contre la recrudescence de l'obésité et les maladies liées à l'alimentation en Europe. Il considère toutefois que seule une approche globale menée à plusieurs niveaux constituera le meilleur moyen de lutter contre l'obésité dans l'Union.

Comme il l'a déjà fait à plusieurs reprises, le Parlement demande aux États membres de reconnaître l'obésité comme une maladie chronique. Le Parlement fait ensuite de nombreuses recommandations pour lutter contre l'obésité allant d'une meilleure information des consommateurs (notamment via un meilleur étiquetage) à la promotion de l'activité physique ou encore à la meilleure conscientisation des médias sur leur rôle en la matière.

Parmi ces propositions, on relèvera notamment les suggestions suivantes :

- mettre en place une politique favorisant la qualité des denrées alimentaires ;
- garantir une information compréhensible sur les étiquettes pour permettre aux consommateurs de choisir des aliments de bonne qualité ;
- favoriser l'autoréglementation dans tous les secteurs industriels concernés, notamment ceux concernés par l'alimentation à destination des enfants, tout en prônant des mesures plus concrètes axées sur les enfants et les groupes à risque;
- promouvoir l'information des consommateurs européens afin de leur permettre de choisir et de décider réellement de leur propre alimentation et de celle de leurs enfants (en soulignant que l'information des consommateurs, l'éducation alimentaire et l'étiquetage des aliments devraient reposer sur des études menées auprès des consommateurs);
- prévoir un programme en faveur des fruits à l'école dans les écoles primaires;
- contribuer à encourager les individus à pratiquer des activités physiques quotidiennement en créant des structures locales qui encouragent la population à se mettre à une activité physique de loisirs (ex. : en promouvant les moyens de transport public, des parcs et des infrastructures sportives accessibles, des pistes cyclables et en faisant des villes des endroits propices à un mode de vie sain) ;
- favoriser la conscientisation des jeunes filles, au sortir de l'adolescence, à la poursuite d'une activité sportive ;
- motiver le secteur privé à jouer un rôle de 1^{er} plan dans la réduction de l'obésité en développant de nouveaux produits plus sains.

À la faveur d'un amendement adopté en Plénière, le Parlement met l'accent sur le rôle fondamental de la **femme** dans l'éducation nutritionnelle de la famille et sa contribution décisive à la lutte contre l'obésité, puisque c'est elle, dans la plupart des familles, qui intervient directement dans le choix des aliments.

Vers une approche globale : le Parlement prie la Commission d'adopter une approche plus globale de l'alimentation et de faire de la malnutrition, parallèlement à l'obésité, une priorité essentielle en l'inscrivant chaque fois que cela est possible dans les initiatives de recherche financées par l'UE. Il souligne que l'Union doit jouer un rôle moteur dans l'élaboration d'une approche commune notamment dans des domaines tels que l'information des consommateurs, l'éducation nutritionnelle, la publicité dans les médias, la production agricole et l'étiquetage des denrées alimentaires. Il insiste également sur la nécessité de créer des indicateurs européens pour le tour de taille et pour les facteurs de risque liés à l'obésité (ex. : l'obésité abdominale).

Priorité aux enfants : le Parlement invite la Commission et tous les acteurs concernés à faire de la lutte contre l'obésité une priorité, dès les premières étapes de la vie. Parmi les actions préconisées figurent notamment des campagnes d'information destinées aux femmes enceintes afin de les sensibiliser aux principes d'une alimentation saine et au contrôle du volume des portions. De la même manière, des actions devraient être menées dans les États membres pour renforcer l'activité physique dès la maternelle et promouvoir l'éducation nutritionnelle dès le plus jeune âge. Globalement, le Parlement estime que **l'école** a un rôle majeur à jouer pour garantir une activité physique et une alimentation équilibrée aux enfants. Le Parlement suggère ainsi la mise en place, dans les établissements scolaires des États membres, d'un minimum de 3 heures d'activités sportives par semaine. Des efforts doivent également être faits au niveau des **cantines scolaires** pour améliorer la qualité et les normes nutritionnelles des repas dans les écoles et dans les jardins d'enfants. Il faut en outre renforcer l'offre de fruits et de légumes frais. Le Parlement salue dans ce contexte le lancement d'un projet européen "**fruits à l'école**" soutenu financièrement par l'Union européenne. Parallèlement des initiatives sont réclamées pour encourager les États membres qui ne l'ont pas encore fait à **réduire la TVA sur les fruits et légumes**. Le Parlement demande en particulier la modification des textes communautaires afin que la filière des fruits et légumes puisse bénéficier d'un taux réduit de TVA inférieur à 5%.

Choix éclairés et disponibilité de produits sains : le Parlement estime que la reformulation des produits constitue un outil très efficace pour réduire le taux de graisses, de sucre et de sels dans l'alimentation. Il encourage donc les producteurs à reformuler les aliments riches en énergie mais peu nutritifs afin de réduire leur teneur en graisses, en sucre et en sels. Il souhaite surtout que **l'étiquetage des produits alimentaires soit obligatoire et clairement formulé**. Pour permettre aux consommateurs de choisir leurs aliments en toute connaissance de cause, le Parlement recommande de comparer le contenu nutritif des divers produits alimentaires (mais contrairement à la commission au fond, la Plénière ne souhaite pas que l'étiquette mentionne spécifiquement la part de nutriments pour 100 g ou 100 ml). Le P arlement appelle également les États membres à contrôler le rôle joué par les exhausteurs de goût tels que glutamates, guanylates et inosinates très présents dans les plats préparés industriellement. De même, les professionnels de l'industrie alimentaire devrait revoir la taille des portions alimentaires individuelles afin d'offrir une gamme plus large d'aliments dans des portions plus petites.

La question des acides gras trans : la Plénière souligne par ailleurs qu'en l'état actuel des connaissances scientifiques, il apparaît qu'une consommation trop importante d'acides gras (supérieure à 2% de l'apport énergétique total) est associé à l'augmentation des maladies cardio-vasculaires. La Plénière regrette dès lors qu'à ce jour seuls quelques gouvernements européens se soient employés à réduire l'exposition cumulée des consommateurs aux acides gras trans artificiels et aux acides gras saturés présents dans des aliments transformés à faible teneur nutritionnelle. La Plénière demande dès lors **l'interdiction dans toute l'Union des acides gras trans** en insistant sur le fait que ces derniers constituent une menace grave et bien connue pour la santé des Européens : il faut donc mettre en place une initiative législative destinée à les éliminer totalement des produits alimentaires.

Médias et publicité : d'importantes mesures sont réclamées pour renforcer la conscientisation des médias afin de les inciter à pousser les Européens à pratiquer plus d'activités physiques et à mieux s'alimenter. Si le Parlement se réjouit de l'approche volontaire adoptée dans la directive sur les services de médias

concernant la publicité pour les aliments à faible valeur nutritionnelle destinée aux enfants, le Parlement souhaite aller encore plus loin et attend des propositions plus sévères si l'approche volontaire s'avère inefficace après la révision de la directive actuelle en 2011. Il invite également l'industrie à limiter la publicité télévisée de produits non sains destinés aux enfants à des tranches horaires bien précises. Ces limitations devraient également s'appliquer aux nouveaux médias tels que les jeux en ligne, les pop-ups et les SMS.

Santé et recherche : le Parlement demande un effort tout particulier en matière de recherche sur la santé : il faut tout à la fois sensibiliser les pédiatres à leur rôle de premier plan en matière de diagnostic précoce de l'obésité et définir des indicateurs européens sur les facteurs de risques cardiométaboliques associés à l'obésité. Sachant que 40% des patients des hôpitaux (et entre 40 et 80% des résidents des maisons de retraite) sont mal nourris, il importe également d'améliorer la quantité et la qualité de l'alimentation servie en hôpitaux et maisons de retraite. Il faut en outre sensibiliser la population aux risques liés à l'obésité et à l'obésité abdominale mais aussi à ceux liés aux "autorégimes" particulièrement dangereux lorsqu'ils sont associés aux médicaments anti-obésité. Le Parlement demande également le financement d'études européennes sur les relations existant entre obésité et maladies chroniques telles que le cancer ou le diabète. Enfin, la Plénière insiste sur la nécessité d'une véritable réglementation de la qualification des professionnels de la santé que sont les conseillers en diététique et les nutritionnistes